

The background is a photograph of a cityscape. In the foreground, a bridge with a green metal truss structure spans across a river. In the background, a large, red-brick building with a prominent dome is visible. The scene is framed by green leaves in the upper corners.

**Rapport financier Semestriel  
au 30 juin 2019**

# Sommaire

1.1. Rapport semestriel d'activité.....	3
1.2. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019.....	35
1.3. Déclaration personnes physiques au 30 juin 2019.....	101
1.4. Rapport des Commissaires aux Comptes au 30 juin 2019.....	103

# Rapport semestriel d'activité

Rapport financier semestriel présenté au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en date du 26 juillet 2019

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse  
N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DE CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 .....</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>ACTIVITE COMMERCIALE DU 1ER SEMESTRE 2019 .....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>RESULTATS FINANCIERS.....</b>	<b>8</b>
4.1.	LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION BASE INDIVIDUELLE .....	8
4.2.	LES COMPTES CONSOLIDES.....	8
4.3.	LA STRUCTURE FINANCIERE .....	9
<b>5.</b>	<b>ACTIVITE PAR SECTEUR D'ACTIVITE .....</b>	<b>10</b>
5.1.	DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITE.....	10
5.2.	ANALYSE DES RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE .....	10
<b>6.</b>	<b>LES PARTIES LIEES.....</b>	<b>11</b>
<b>7.</b>	<b>GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>11</b>
7.1.	RISQUE CREDIT.....	11
7.2.	RISQUE DE MARCHE.....	15
7.3.	GESTION DE BILAN .....	17
7.4.	RISQUES OPERATIONNELS .....	20
7.5.	RISQUE JURIDIQUE .....	21
7.6.	DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE .....	21
7.7.	LE CONTROLE PERMANENT .....	21
7.8.	LA PREVENTION ET LE CONTROLE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE .....	21
7.9.	LE CONTROLE PERIODIQUE.....	21
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS PRUDENTIELLES .....</b>	<b>22</b>
8.1.	CADRE REGLEMENTAIRE APPLICABLE .....	23
8.2.	SUPERVISION.....	23
8.3.	RATIOS DE SOLVABILITE.....	23
8.4.	DEFINITION DES FONDS PROPRES .....	27
	<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>39</b>
	<b>BILAN ACTIF .....</b>	<b>40</b>
	<b>BILAN PASSIF .....</b>	<b>41</b>
	<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>42</b>
	<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>44</b>
	<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .....</b>	<b>47</b>
	<b>PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES .....</b>	<b>47</b>
1.1	<i>Normes applicables et comparabilité.....</i>	<i>47</i>

1.2	<b>Principes et méthodes comptables</b>	50
2.	<b>PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE</b>	52
3.	<b>RISQUE DE CREDIT</b>	53
3.1	<b>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</b>	53
4.	<b>NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	60
4.1	<i>Produits et Charges d'intérêts</i>	60
4.2	<i>Produits et charges de commissions</i>	61
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	61
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	62
4.5	<i>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>	63
4.6	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	63
4.7	<i>Charges générales d'exploitation</i>	64
4.8	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	64
4.9	<i>Coût du risque</i>	65
4.10	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	66
4.11	<i>Impôts</i>	66
4.12	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	68
5.	<b>INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	71
6.	<b>NOTES RELATIVES AU BILAN</b>	72
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	72
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	73
6.3	<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	75
6.4	<i>Exposition au risque souverain</i>	77
6.5	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	80
6.6	<i>Immeubles de placement</i>	81
6.7	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	81
6.8	<i>Écarts d'acquisition</i>	82
6.9	<i>Provisions</i>	82
6.10	<i>Capitaux propres</i>	83
7.	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES</b>	85
8.	<b>RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	87
9.	<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	87
9.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	91
10.	<b>IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS</b>	98
11.	<b>PARTIES LIEES</b>	100
12.	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2019</b>	100
12.1	<i>Composition du périmètre</i>	100
13.	<b>ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2019</b>	100

# Rapport semestriel d'activité

## 1. Présentation des comptes consolidés de Crédit Agricole Toulouse 31

### - Changements de principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés semestriels sont établis conformément aux normes IAS/IFRS dont les évolutions sont présentées dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2019.

### - Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 12 des annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2019.

## 2. Environnement économique et financier

L'année 2019 marque le ralentissement généralisé de la croissance mondiale. Néanmoins bien qu'en décélération, la croissance reste positive notamment sur la zone Euro grâce à un taux de chômage proche de son niveau structurel et au maintien de la demande intérieure.

La FED et la BCE ont adopté une position plus accommodante en raison d'inquiétudes quant à la croissance, à la persistance de risques importants et à la faiblesse de l'inflation. 2019, marque la fin des politiques de normalisation monétaire :

- La croissance de l'économie américaine ne pourra se maintenir que si les conditions financières restent accommodantes : au moins une baisse de taux est attendue sur le second semestre,
- Côté BCE, la normalisation n'aura duré que quelques mois, entre fin 2018 et le S1 2019, avec l'annonce d'un TLTRO 3<sup>1</sup> et la possibilité, en l'absence d'amélioration, d'un recours à des mesures de relance supplémentaires si nécessaires. L'institution doit agir pour maintenir une stabilité financière et éviter une hausse de l'euro, mais de nouvelles mesures d'assouplissement se traduiraient également par des dommages collatéraux notamment pour les banques et investisseurs obligataires à long terme.

Les taux en zone euro devraient donc rester bas voire négatifs pour une longue période...

À court terme, ces annonces de politiques accommodantes ont accéléré les performances des marchés actions : le premier semestre 2019 marque un record depuis 10 ans ; la chute des indices observée sur le T4 2018 a été récupérée.

Pour le second semestre 2019, les tensions commerciales, et au-delà, géopolitiques ont vocation à durer. Les perspectives de croissance plus faible, entourée de fortes incertitudes pèsent sur les anticipations : le ralentissement, désormais plus marqué,

---

<sup>1</sup> Targeted longer-term refinancing operations

se dessine. En particulier, les bénéfices des entreprises devraient ralentir sensiblement. Au cours des prochains trimestres, la soutenabilité de la dette des entreprises pourrait être une question cruciale.

Les discours puis les actions des banques centrales, **accommodantes préventivement**, atténuent cependant le risque d'un atterrissage douloureux.

### 3. Activité commerciale du 1er semestre 2019

La dynamique de conquête se confirme avec un total de 11 636 nouveaux clients particuliers sur les 6 premiers mois de l'année.

L'offre EKO proposant un compte, une carte ainsi que l'accès à une agence pour 2€ par mois séduit plus de 1359 de nos clients.

La conquête des clients professionnels marque une nette accélération avec 1774 nouveaux clients soit +9,4% par rapport au 1er semestre 2018.

Les réalisations de crédit atteignent 987M€ contre 899M€ il y a un an. L'activité de crédit reste très dynamique, tirée par le financement de l'habitat avec 637M€ financés sur le 1er semestre.

Ainsi, les encours de crédit progressent de +8,1% sur un an, portés par l'habitat dont l'encours augmente de +10,5%. Les réalisations de crédit auprès des clientèles professionnelles atteignent 279M€ sur le 1er semestre 2019 en progression de 4,8% par rapport à la même période de l'année 2018.

Les encours de collecte s'accroissent de 5,4% sur un an pour atteindre 13,3Mds€ à fin juin 2019. Dans la continuité des précédents trimestres, la progression est portée par les dépôts à vue (+12%), les livrets bancaires (+7,5%), et l'épargne logement (+3,6%). Enfin, l'équipement des clientèles se poursuit toujours en produits d'assurance (+5,8%) et en services bancaires (+3,4%).

<b>ACTIVITE (chiffres en Mds € et évolution en %)</b>			
	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>Evolution 2019 / 2018</b>
Encours Crédits	8,59	9,29	8,1%
<i>dont habitat</i>	<i>5,68</i>	<i>6,28</i>	<i>10,5%</i>
Encours Collecte	12,67	13,36	5,4%
<i>dont collecte bilan</i>	<i>8,07</i>	<i>8,64</i>	<i>7,1%</i>

## 4. Résultats financiers

### 4.1. Les soldes intermédiaires de gestion base individuelle

<b>BASE INDIVIDUELLE (chiffres en M€ et évolution en %)</b>			
	<b>30/06/2018</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>Evolution 2019 / 2018</b>
<b>Produit net bancaire</b>	133,1	136,9	2,8%
Charges de fonctionnement nettes	-80,2	-84,4	5,3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	52,9	52,5	-0,9%
Coût du risque	-1,6	0,9	n.s.
<b>Résultat net social</b>	42,0	40,7	-3,2%

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 26 juillet 2019, a approuvé les comptes du 1er semestre 2019, préalablement audités par les commissaires aux comptes.

En dépit du contexte de taux bas, le Produit Net Bancaire évolue de +2,8% sur un an, tiré par un volume d'activité crédit en forte croissance. Les commissions sont en légère baisse, -2,4% sur un an, expliquée notamment par la baisse des facturations sur dysfonctionnement, suite à la mise en place de mesures spécifiques d'accompagnement de la clientèle fragile. L'équipement de la clientèle en services et en assurance au sens large se poursuit, contribuant favorablement à la hausse des commissions, respectivement +2% et +3,5% sur un an.

Le programme d'investissement ambitieux de la Caisse Régionale s'est poursuivi, se traduisant par la rénovation de 16 agences sur le 1er semestre 2019, portant à 76% le total du parc rénové. Le solde devrait être achevé courant 2020. Par ailleurs, le renforcement des effectifs depuis 2016 s'établit à 70 collaborateurs.

Dans ce contexte les charges de fonctionnement sont en hausse de +5,3%.

Le résultat brut d'exploitation est stable sur un an.

Le résultat net social de la Caisse Régionale s'établit à 40,7M€ au 1er semestre 2019, en légère baisse de 3,2% sur un an, avec une maîtrise des risques qui s'ancre dans la durée et se matérialise par une reprise de 0,9M€.

### 4.2. Les comptes consolidés

Les comptes consolidés semestriels condensés sont établis conformément aux normes IAS/IFRS telles que décrites dans la note 1 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2019 ».



**BASE CONSOLIDEE (chiffres en M€ et évolution en %)**

	30/06/2018	30/06/2019	Evolution 2019 / 2018
<b>Résultat net part du Groupe consolidé</b>	34,8	41,8	20,2%
<b>Total Bilan consolidé</b>	11 182,0	11 961,2	7,0%
<i>dont capitaux propres au passif</i>	1 516,0	1 550,1	2,3%

**4.2.1. Le compte de résultat consolidé****BASE CONSOLIDEE (chiffres en M€ et évolution en %)**

	30/06/2018	30/06/2019	Evolution 2019 / 2018
<b>Produit net bancaire</b>	130,2	138,6	6,4%
Charges de fonctionnement nette:	-82,3	-89,0	8,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	47,9	49,6	3,5%
Coût du risque	-2,3	0,2	>-100%
Résultat sur actifs immobilisés	0,4	-0,1	>-100%
<b>Résultat avant impôts</b>	46,0	49,7	8,1%
Charge fiscale	-11,2	-7,9	-29,6%
<b>Résultat Net - Part du Groupe</b>	34,8	41,8	20,2%

Le résultat net consolidé du 30 juin 2019 s'élève à 41,8M€ contre 34,8M€ au 30 juin 2018 soit une hausse de 7M€ (+20%).

Cette hausse s'explique principalement par la variation de valeur des titres classés en JVR (+1,3M€), par l'annulation des dotations et reprises sur titres de participations (+3,4M€) et par l'évolution du résultat des fonds dédiés (+1,7 M€).

Il est principalement constitué des résultats IFRS, retraités des éliminations intragroupe, de la Caisse régionale et de la STT (40,9M€), des Caisses Locales (0,5M€) et des Fonds Dédiés (0,5M€). Le résultat des nouvelles entités consolidées, Midi Toulousain Immobilier et Square Habitat Toulouse 31 n'a pas d'impact significatif.

**4.2.2. Les fonds propres consolidés**

Les capitaux propres, ainsi que leur évolution, sont présentés dans les « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2019 ».

**4.3. La structure financière****Solvabilité-Liquidité**

Les fondamentaux de la Caisse régionale reflètent sa solide situation financière avec des capitaux propres qui restent stables sur un an. Les ratios Bâle III de solvabilité et de levier ainsi que le ratio de liquidité sont supérieurs aux exigences réglementaires en vigueur. Le LCR calculé sur la moyenne des 12 mois de ses différentes composantes s'élève à 112,47%. Il est de 112,19% au 30/06/2019.

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) Toulouse 31 s'établit à 116,98€ au 30 juin 2019, marquant une progression de +2,6% sur l'année 2019 et de +3,7% sur un an. Comme annoncé, la Caisse régionale a détaché le 9 avril 2019 un dividende de 4,37€ par titre (contre 4,54€ pour l'exercice 2018).

Chiffres clés	30-juin-19	30-juin-18
LCR (ratio de liquidité Bâle III)	112,19%	117,67%
Ratio de Solvabilité (Bâle III)	17,97%	17,93%
Ratio de levier (Bâle III)	7,75%	8,20%
Différentiel Crédit - Collecte en M€	1090	789
Ratio Crédit - Collecte en %	113,5%	110,3%
Taux de défaut	1,75%	2,02%

## 5. Activité par secteur d'activité

### 5.1. Définition des secteurs d'activité

À côté de l'activité principale de banque de proximité, la Caisse régionale Toulouse 31 a développé sur son territoire une activité immobilière via le réseau Square Habitat.

### 5.2. Analyse des résultats par secteur d'activité

L'analyse porte sur le secteur d'activité de l'immobilier.

Le contexte de taux bas du premier semestre favorise à la fois la hausse des prix des actifs immobiliers et, la demande de logements qui reste très soutenue, en lien avec les flux migratoires positifs que connaît Toulouse et son agglomération, territoire d'action de Square Habitat.

Dans ce contexte, l'activité de la transaction immobilière ancien a connu une croissance d'activité de l'ordre de 15%, non encore retranscrite dans le chiffre d'affaires au 30 juin 2019. L'activité de vente de neuf connaît une faible progression de son activité (+2% en nombre de réservations) mais une progression de son activité en chiffres d'affaires (+148% à 472 K€).

L'activité Transaction est stable entre le S1 2019 et le S1 2018.

L'activité de Gestion Locative et de location est en recul de 1,56% pour un CA de 1,226 M€ du fait d'une baisse du nombre de mandats de gestion insuffisamment compensée par l'entrée de nouveaux mandats de gestion.

Enfin, l'activité Syndic connaît une progression de son activité de 0,4%, portée par l'entrée de nouvelles copropriétés et une meilleure organisation du recouvrement.

Le chiffre d'affaires au 30 juin 2019 s'élève à 2,7M€.

## 6. Les parties liées

Les informations concernant les principales transactions entre les parties liées sont présentées en note 11 dans les « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2019 ».

## 7. Gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale, mis en œuvre par tous les acteurs, intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques.

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2019 sont présentées ci-dessous.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, le Groupe et ses entités ont actualisé leur déclaration d'appétence aux risques en intégrant les axes du budget 2019 et de leur Plan Moyen Terme.

La Caisse régionale Toulouse<sup>31</sup> transmet régulièrement un suivi des indicateurs stratégiques à sa gouvernance. Par ailleurs, des informations complémentaires sont fournies concernant les risques opérationnels, les risques juridiques et les risques de non-conformité.

### 7.1. Risque Crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit, sont décrits de manière détaillée au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2019.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

## 7.1.1 Principales évolutions

### Objectifs et politique

L'actualisation de la « politique de développement maîtrisé du crédit » applicable en 2019 a été validée par le Conseil d'Administration.

### Gestion du risque

Au cours du semestre, la Caisse régionale a poursuivi le renforcement et le suivi de ses risques de crédit (sensibilisations, sécurisation des processus, études, pilotage, revues de portefeuilles, contrôles...) tant dans les réseaux commerciaux que dans les services du siège concernés.

L'évolution favorable de ces risques s'est poursuivie sur le 1er semestre. La situation des risques crédits a été présentée aux instances suivantes : Comité du Contrôle Interne et Risque, Comité des Risques et Conseil d'Administration.

## 7.1.2 Norme IFRS 9

Le groupe Crédit Agricole publie depuis 1er janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 "Instruments financiers".

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (Expected Credit loss : l'ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables, note 1.2 des « Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires au 31 décembre 2018 », paragraphe sur le Provisionnement pour risque de crédit, qui précise en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisés dans le cadre du dispositifs mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts :

- forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe,
- forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO).

Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole SA impliquées dans le process IFRS9.

Aucun changement des paramètres économiques du forward looking central n'a été mis en œuvre sur la période.

Au niveau local, la Caisse régionale s'appuie sur les études de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et sur les études de l'Insee pour identifier les filières en risque et pour estimer la perte attendue.

Les paramètres retenus n'ont pas été modifiés au cours de ce premier semestre.

L'évolution des ECL au cours de la période est décrite dans la partie 3 « Risque de Crédit » des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019.

## Le coût du risque est présenté ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>3 635</b>	<b>- 5 542</b>	<b>649</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>1 664</b>	<b>- 2 162</b>	<b>- 4 468</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	30	- 29	- 22
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 123	- 2 289	- 4 446
Engagements par signature	511	156	-
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>1 971</b>	<b>- 3 380</b>	<b>5 117</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	790	- 2 025	5 117
Engagements par signature	1 181	- 1 355	-
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>- 4 318</b>	<b>- 3 444</b>	<b>- 3 422</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 3 974	- 3 245	- 3 445
Engagements par signature	- 344	- 199	23
Autres actifs	-	-	-
Risques et charges	922	1 349	574
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>239</b>	<b>- 7 637</b>	<b>- 2 199</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 187	- 509	- 283
Récupérations sur prêts et créances	181	305	175
comptabilisés au coût amorti	181	305	175
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 1	- 13	- 3
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	-	- 14	- 7
Autres produits	-	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>232</b>	<b>- 7 868</b>	<b>- 2 317</b>

## 7.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières,
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

### 7.2.1. Principales évolutions

#### Objectifs et politique

Les principes fondamentaux de la politique de placement des excédents de fonds propres pour l'exercice 2019, restent identiques, basés sur une politique prudente de gestion. Le plan de développement des activités fonds propres sera beaucoup moins contraint en 2019, mais tiendra toujours compte des objectifs suivants :

- Consolider et diversifier nos réserves de liquidité LCR tout en assurant des revenus récurrents et en étant vigilant sur le couple rendement/risque. Ces réserves doivent permettre de respecter en permanence la limite minimum réglementaire de 100% pour le LCR.
- Maintenir une gestion dynamique mais prudente de nos investissements non-LCR
- Renforcer le stock de PMVL (Plus ou Moins-Values Latentes)
- Accompagner la transition énergétique en allouant une part croissante de nos investissements sur des thématiques qui respectent les critères ESG (Environnementaux, Sociétaux, Gouvernance)

#### Gestion du risque

Les dispositions en matière d'encadrement du risque de marché pour 2019, sont proches de celles définies en 2018, tenant notamment compte de la volonté de disposer d'un encadrement homogène avec les comptes du groupe et l'approche prudentielle.

La gestion du risque est déclinée en limites et en seuils d'alerte :

### Les limites :

#### Au niveau global et hors NEU MTN

- Une limite basée sur le stress Groupe sur le portefeuille JVR

#### Pour les NEU MTN

- Une limite basée sur le stress scénario (1 mois)
- Une limite basée sur la Value at Risk (1 mois à 99%)

#### Pour le risque de change

- Une limite d'exposition maximale sur le risque de change

### Les seuils d'alerte :

- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe JVR (90% de la limite)
- Un seuil d'alerte sur la limite stress Groupe CAM
- Un seuil d'alerte sur la limite stress Adverse 1 an JVR
- Un seuil d'alerte sur la limite stress scénario des NEU MTN
- Un seuil d'alerte sur la limite basée sur la Value at Risk des NEU MTN
- Un seuil d'alerte sur la variation du marché action
- Un seuil d'alerte sur la variation des taux longs
- Un seuil d'alerte sur la variation négative du stock de plus-values latentes,
- Un seuil d'alerte sur notre exposition « High Yield » des fonds en portefeuille.

Le suivi de ce dispositif est réalisé quotidiennement, à l'exception des stress, de la VaR qui sont calculés mensuellement et de l'exposition « High Yield » calculée trimestriellement.

Principales évolutions en termes d'exposition nette :

Allocation	Exposition 31/12/18	Exposition 30/06/19
Monétaire	0%	4%
Obligations	87%	82%
Diversifié	13%	14%
<b>Total</b>	<b>928M€</b>	<b>990M€</b>
Stress Groupe JVR (Limite)	-37M€ (-50M€)	-41M€ (-70*M€) *fin mai



## 7.2.2. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2019

La Caisse régionale de Toulouse 31 entend poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixés pour l'année 2019.

## 7.3. Gestion de bilan

### 7.3.1. Risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale des entités du Groupe, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le groupe Crédit Agricole S.A., et donc la Caisse régionale utilisent la méthode des gaps de taux fixe pour mesurer son risque de taux. Le Gap (ou impasse de taux) mesure la différence entre les actifs à taux fixe et les passifs à taux fixe sur la base de l'écoulement des encours du bilan sans activité nouvelle.

#### Principales évolutions

La politique générale de gestion est fixée annuellement par le Conseil d'Administration ainsi que les limites de risque (limites 2019 fixées par le Conseil d'Administration du 23/11/2018).

La politique de gestion pour 2019 vise à maintenir des Gaps de taux faibles sur les durées à long terme, proche de la neutralité pour les durées à moyen terme, et d'ajuster l'exposition de la Caisse régionale sur la première année en fonction des conditions de marché sur le prix des couvertures. L'ajustement des positions est décidé chaque trimestre par le Comité de Gestion Financière.

Le risque est encadré par plusieurs types de limites :

- Limites de « GAPS » de taux et d'inflation : des limites sur les gaps permettant d'éviter une trop forte concentration de risque sur certaines maturités,
- Limites « VAN Taux » et « VAN (Taux + Inflation) » : des limites exprimées comme un impact maximum en valeur actuelle nette pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le ou les gaps considérés.

Le test Outlier vient compléter le dispositif de gestion du risque de taux. Le test consiste aujourd'hui à mesurer qu'en cas de choc Bâlois (+/- 200 bp sur le gap retraité des fonds propres, avec une collecte non échéancée (livrets, PEL...) qui s'écoule en moyenne sur 5 ans), l'impact n'excède pas le seuil de 20% des fonds propres réglementaires. En cas de dépassement du seuil, le régulateur peut demander des mesures correctives.

L'EBA « European Banking Authority » a publié une nouvelle version des orientations sur la gestion du risque de taux qui intégrera deux nouveaux types de tests « outlier » dès le 30/06/2019 :

- Un similaire à l'existant, avec des chocs de taux de +/-200 bp et un impact sur la VAN comparé à 20 % des fonds propres globaux
- Un second basé sur 6 scénarios standards, comparé à 15 % des fonds propres Tier 1. Il est considéré comme un signal d'alerte du 1er test (« early warning signal »)
- Les risques optionnel et comportemental devront y être intégrés, en plus des contraintes actuelles de calcul

Pour l'année 2019, la CR pilotera le test Outlier pour qu'il n'excède pas le seuil de 20% des fonds propres globaux.

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps (essentiellement via les avances globales).

Toutes les limites sont assorties de seuil d'alerte.

### **Gestion du risque**

L'analyse du risque de taux est produite chaque trimestre de façon détaillée et une étude simplifiée est réalisée mensuellement entre chaque analyse détaillée. Cette analyse trimestrielle est présentée au Comité de Gestion Financière qui établit les orientations de gestion pour le trimestre à venir.

La couverture financière des Gaps est effectuée par des swaps.

### **Exposition**

Dans le contexte économique et financier actuel, la Caisse régionale maintient sa politique de faible exposition à l'évolution des taux.

Au 30 juin 2019, la Caisse Régionale est exposée à la baisse des taux jusqu'en 2023, l'exposition est proche de zéro jusqu'à la dixième année. Au-delà, la Caisse régionale est exposée à la hausse des taux.

### **Perspectives d'évolution pour le second semestre**

Eu égard à l'environnement économique et aux conditions financières actuelles, la Caisse régionale poursuivra sa politique prudente de gestion du risque de taux.

#### **7.3.2. Risque de change**

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque de change.

Toutefois, il convient de préciser qu'il peut subsister une exposition devise marginale dans la gestion des excédents de fonds propres, au travers de certains OPCVM,

libellés en Euros, mais qui peuvent détenir quelques instruments exposés aux devises dans leur portefeuille. Une limite concernant cette exposition indirecte a été fixée pour l'année 2019 dans la politique financière.

### **7.3.3. Risque de liquidité et de financement**

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise par exemple en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances et une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

#### **Principales évolutions**

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum requis. Ce niveau réglementaire minimum est fixé à 100% pour le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) depuis le 1er janvier 2018. Le ratio de la Caisse régionale de Toulouse respecte le niveau requis en 2019 puisqu'il s'établit à 112,19% au 30 juin 2019.

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole, tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

Le dispositif repose sur :

- une limite de liquidité à Court Terme (horizon 12 mois),
- une surveillance des risques au travers de stress scénarii,
- une limite pour les Gaps de liquidité à long terme,
- la surveillance d'indicateurs d'équilibre de liquidité : le ratio Crédit/Collecte, la Position en Ressources Stables (PRS), le différentiel emplois/ressources à refinancer/replacer.

#### **Gestion du risque**

La Caisse régionale maintient une politique prudente de gestion du ratio de liquidité Bâle 3 (LCR), en s'assurant de conserver en permanence une marge de sécurité suffisante sur ce ratio.

Elle poursuit également la gestion de l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Crédit Agricole S.A. dans le

cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité), et de l'encadrement des refinancements à long terme, notamment la gestion concernant la concentration des échéances.

### **Exposition**

La limite court terme de la Caisse régionale est de 806 M€ au premier semestre, elle est consommée à hauteur de 82% au 30 juin 2019.

La Caisse régionale n'a aucune tombée d'échéance à moyen long terme dépassant les limites imposées au sein du groupe.

Les scénarii de stress de liquidité appliqués aux refinancements et à leurs structures ne montrent aucun signe de faiblesse, ni en terme de volume, ni en terme de coût.

Le déficit Collecte / Crédit est en augmentation sur un an, suite à une activité crédit qui se développe plus rapidement que l'activité collecte.

Toutefois, la Position en Ressources Stables (PRS) de la Caisse régionale reste largement positive à 356 M€.

### **Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre**

La Caisse régionale maintiendra ses efforts pour maîtriser le déficit de liquidité et en minimiser le coût.

Le développement du portefeuille LCR sera poursuivi au second semestre 2019.

## **7.4. Risques opérationnels**

Le dispositif de gestion et de surveillance des risques opérationnels est décrit au sein du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques.

### **Description - Définition**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

### **Principales évolutions et/ou actions**

Au cours du 1er semestre, la Caisse régionale a poursuivi l'actualisation annuelle de sa cartographie de risques opérationnels et des scénarii majeurs liés à ces risques, conformément aux recommandations du Groupe crédit Agricole.

## 7.5. Risque Juridique

Comme indiqué dans son communiqué du 9 MAI 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31 a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 72 M€. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31 est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence.

## 7.6. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale est décrit dans le rapport financier 2018 au paragraphe 11.

## 7.7. Le contrôle permanent

Au 1er semestre la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de son dispositif de contrôle permanent afin de satisfaire aux nécessités de suivi de l'évolution des risques identifiés ci-avant.

## 7.8. La prévention et le contrôle des risques de non-conformité

Au 1<sup>er</sup> semestre, la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de ses procédures d'entrée en relation et de connaissance client en fonction de l'évolution de la réglementation.

Par ailleurs, la Caisse régionale, en phase avec les directives du groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre :

- de la réglementation MIF2 : visant à une meilleure connaissance et protection de la clientèle lors de la commercialisation de produits et instruments financiers,
- du dispositif SAPIN 2 : afin de lutter contre le risque de corruption,
- du plan OFAC visant au renforcement du dispositif relatif aux sanctions internationales.

## 7.9. Le contrôle périodique

Le Secteur contrôle périodique est indépendant des unités opérationnelles. Ses missions conduites visent à s'assurer, de la conformité des opérations, du respect de la réglementation et des procédures internes, de la maîtrise et du niveau effectivement encouru des risques (identification, enregistrement, encadrement, couverture). Elles ont également pour objectif de porter un diagnostic sur les dispositifs de contrôles visés à l'article 13 du règlement CRBF 97-02 modifié par

l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières de gestion et d'exploitation des domaines audités.

Les contrôles effectués par le Secteur contrôle périodique au cours du 1er semestre 2019 se sont inscrits dans le cadre du plan d'audit annuel déterminé en fonction des critères et méthodologies définis par l'Inspection Générale de Crédit Agricole SA et validé par la Direction Générale.

Le guide d'audit des agences de proximité, développé en interne, est régulièrement actualisé, afin d'intégrer notamment des évolutions réglementaires et/ou de nouvelles zones de risques identifiées.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, le dispositif de suivi contrôlé des demandes d'actions correctives issues des missions d'audit est intégré au plan de charge 2019 en deux vagues semestrielles.

Au titre du 1er semestre 2019, le Secteur Contrôle Périodique a finalisé 7 missions thématiques, et en a engagé 6 dont 3 sont en processus contradictoire. Enfin, 1 mission a été annulée.

## 8. Informations prudentielles

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

## 8.1. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

## 8.2. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

## 8.3. Ratios de solvabilité

### **Au numérateur des ratios de solvabilité**

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),

- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

### **Au dénominateur des ratios de solvabilité**

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

#### **a) Exigences réglementaires minimales**

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
  - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
  - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD<sup>2</sup>) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
  - les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

---

<sup>2</sup> L'EAD (*Exposure at default*) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.



Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100 % en 2019).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.

En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

## b) Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après n'inclut pas le résultat de la période.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
<b>Tableau de synthèse des ratios</b>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	877 243	877 243	880 423	880 423
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	877 243	877 243	880 423	880 423
Fonds propres globaux	889 005	889 005	892 894	892 894
Total des emplois pondérés	4 946 317	4 946 317	4 973 048	4 973 048
<b>Ratio CET1</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>
<b>Ratio global</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,0%</b>
<b>Exigences minimales</b>				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	2,500%		1,875%	
Coussin contracyclique	0,001%		0,001%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>2,5%</b>		<b>1,9%</b>	
<b>Exigences minimales y compris coussins de fonds propres</b>				
<b>Ratio CET1</b>	<b>7,0%</b>		<b>6,4%</b>	
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>8,5%</b>		<b>7,9%</b>	
<b>Ratio global</b>	<b>10,5%</b>		<b>9,9%</b>	
<b>Excédent de capital</b>				
CET1	530 957		563 347	
Tier 1	456 762		488 751	
Fonds propres globaux	369 598		401 761	

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, après l'entrée en vigueur du taux de coussin contracyclique français de 0,25%, l'exigence minimale en ratio CET1 sera portée à 7,24%. L'excédent de capital CET1 par rapport à cette exigence minimale sera alors de 519 211 milliers d'euros.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 17,6% et 17,8% au 30 juin 2019.

## 8.4. Définition des fonds propres

### a) Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les parts sociales en cours de remboursement
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
  - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – "EL"),
  - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette

franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

- la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

### **Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)**

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

#### **b) Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)**

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 30% (seuil pour l'exercice 2019) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment.
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 30 % (seuil pour 2019) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

## c) Fonds propres prudentiels

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	1 550 136	1 550 136	1 509 826	1 509 826
(-) Distributions anticipées				
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(18 744)	(18 744)	(17 493)	(17 493)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(11 191)	(11 191)	(3 030)	(3 030)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(7 902)	(7 902)	(8 038)	(8 038)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(588 708)	(588 708)	(583 808)	(583 808)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(1 382)	(1 382)	(1 359)	(1 359)
Autres éléments du CET1	(44 966)	(44 966)	(15 675)	(15 675)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>877 243</b>	<b>877 243</b>	<b>880 423</b>	<b>880 423</b>
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 382)	(1 382)	(1 359)	(1 359)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	1 382	1 382	1 359	1 359
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1</b>	<b>877 243</b>	<b>877 243</b>	<b>880 423</b>	<b>880 423</b>
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	12 696	12 696	13 404	13 404
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(934)	(934)	(933)	(933)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres ajustements transitoires	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>11 762</b>	<b>11 762</b>	<b>12 471</b>	<b>12 471</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>889 005</b>	<b>889 005</b>	<b>892 894</b>	<b>892 894</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDERES</b>	<b>4 946 317</b>	<b>4 946 317</b>	<b>4 973 048</b>	<b>4 973 048</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>	<b>17,7%</b>
<b>RATIO GLOBAL</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,0%</b>	<b>18,0%</b>

## d) Evolution des fonds propres pruden tiels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Phase</b> <b>30/06/2019</b> <b>vs 31/12/2018</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>880 423</b>
Augmentation de capital	3 813
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 700
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(8 161)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	136
Dépassement de franchises	(4 900)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(23)
Autres éléments du CET1	(745)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>	<b>877 243</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>0</b>
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>	<b>877 243</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018</b>	<b>12 471</b>
Emissions	0
Remboursements	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	(709)
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2019</b>	<b>11 762</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2019</b>	<b>889 005</b>

## 8.5. Autres dispositions

### a) Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

La mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale) est prévue dans CRR2 en juin 2021, avec une exigence fixée à 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 30 juin 2019 à 7,7% sur une base de *Tier 1* phasé.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (ex cepté dérivés et SFT)	11 946 476	11 458 330
Expositions sur dérivés	183 369	14 161
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	0	10 487
Autres ex positions de hors-bilan	882 593	855 604
Expositions intragroupe ex emptées	-1 057 230	-773 852
Montant des actifs déduits	-631 458	-617 224
<b>Exposition totale aux fins du ratio de levier</b>	<b>11 323 750</b>	<b>10 947 506</b>
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	877 243	880 423
<b>Ratio de levier</b>	<b>7,7%</b>	<b>8,0%</b>

## b) Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du

réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de



dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **8.5.1. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales**

#### **a) Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 145 millions consentis par la Caisse régionale.

#### **b) Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA**

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

## 8.5.2. Composition des emplois pondérés

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
<b>Risque de crédit</b>	<b>4 441 840</b>	<b>4 445 502</b>
dont approche standard	853 710	727 536
dont approche fondation IRB	1 139 132	1 139 554
dont approche avancée IRB	976 926	1 094 423
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 469 887	1 482 775
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	2 185	1 214
<b>Risque de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont risque de change	0	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>504 477</b>	<b>527 546</b>
dont approche standard	89	288
dont approche par mesure avancée	504 388	527 258
<b>TOTAL</b>	<b>4 946 317</b>	<b>4 973 048</b>

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

# **Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019**

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Toulouse 31 en date du 26 juillet 2019

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège social : 6 Place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse  
N° : 776 916 207 RCS TOULOUSE

## Sommaire

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	39
BILAN ACTIF .....	40
BILAN PASSIF .....	41
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	42
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	44
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .....	47
PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES .....	47
1.1 Normes applicables et comparabilité .....	47
1.2 Principes et méthodes comptables .....	50
2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....	52
3. Risque de crédit .....	53
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période .....	53
4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	60
4.1 Produits et Charges d'intérêts .....	60
4.2 Produits et charges de commissions .....	61
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	61
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	62
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....	63
4.6 Produits (charges) nets des autres activités .....	63
4.7 Charges générales d'exploitation .....	64
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	64
4.9 Coût du risque .....	65
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	66
4.11 Impôts .....	66
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	68
5. Informations sectorielles .....	71
6. Notes relatives au bilan .....	72
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	72
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	73
6.3 Actifs financiers au coût amorti .....	75
6.4 Exposition au risque souverain .....	77
6.5 Passifs financiers au coût amorti .....	80
6.6 Immeubles de placement .....	81
6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	81
6.8 Écarts d'acquisition .....	82
6.9 Provisions .....	82
6.10 Capitaux propres .....	83
7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....	85
8. Reclassements d'instruments financiers .....	87
9. Juste valeur des instruments financiers .....	87
9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	91
10. Impacts des évolutions comptables ou autres événements .....	98
11. Parties liées .....	100
12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2019 .....	100
12.1 Composition du périmètre .....	100
13. Événements postérieurs au 30 juin 2019 .....	100

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **Cadre général**

### **Présentation juridique de l'entité**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

## Etats financiers consolidés

### Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	112 715	220 648	109 849
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 56 402	- 116 344	- 56 752
Commissions (produits)	4.2	68 337	132 956	70 847
Commissions (charges)	4.2	- 10 308	- 20 115	- 9 751
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	888	4 859	1 353
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		- 4 546	1 567	75
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		5 434	3 292	1 278
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	21 093	19 463	14 850
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		167	- 829	- 932
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		20 926	20 292	15 782
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	3 148	1 143	727
Charges des autres activités	4.6	- 897	- 1 792	- 907
<b>Produit net bancaire</b>		<b>138 574</b>	<b>240 818</b>	<b>130 216</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	- 84 274	- 155 457	- 78 953
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	- 4 706	- 7 387	- 3 346
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>49 594</b>	<b>77 974</b>	<b>47 917</b>
Coût du risque	4.9	232	- 7 868	- 2 317
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>49 826</b>	<b>70 106</b>	<b>45 600</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	- 120	78	385
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.8	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>49 706</b>	<b>70 184</b>	<b>45 985</b>
Impôts sur les bénéfices		- 7 870	- 19 338	- 11 183
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>41 836</b>	<b>50 846</b>	<b>34 802</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	- 4	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>41 836</b>	<b>50 850</b>	<b>34 802</b>

## Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>30/06/2019</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>30/06/2018</i>
<b>Résultat net</b>		<b>41 836</b>	<b>50 846</b>	<b>34 802</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	- 1 279	146	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.12	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	5 948	- 48 620	- 24 803
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>4 669</b>	<b>- 48 474</b>	<b>- 24 803</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>99</b>	<b>1 946</b>	<b>732</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>4 768</b>	<b>- 46 528</b>	<b>- 24 071</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	2 609	- 5 855	- 4 329
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	-	8	- 6
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>2 609</b>	<b>- 5 847</b>	<b>- 4 335</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>- 676</b>	<b>1 512</b>	<b>1 119</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>1 933</b>	<b>- 4 335</b>	<b>- 3 216</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>6 701</b>	<b>- 50 863</b>	<b>- 27 287</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>48 537</b>	<b>- 17</b>	<b>7 515</b>
Dont part du Groupe		48 537	- 12	7 515
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	- 5	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables				

## Bilan actif

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Caisse, banques centrales		89 050	82 776
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1 - 6.4	220 009	167 631
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		2 897	3 380
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		217 112	164 251
Instruments dérivés de couverture		11 874	12 316
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2 - 6.4	1 054 947	1 050 672
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		259 648	257 653
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		795 299	793 019
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3 - 6.4	10 020 784	9 738 455
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		329 352	339 122
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		9 166 046	8 880 074
<i>Titres de dettes</i>		525 386	519 259
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		129 219	62 718
Actifs d'impôts courants et différés (1)		34 068	32 521
Comptes de régularisation et actifs divers		291 539	258 575
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	2 668	2 721
Immobilisations corporelles (1)	6.7	95 898	72 796
Immobilisations incorporelles	6.7	1 753	3 030
Ecart d'acquisition	6.8	9 438	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>11 961 247</b>	<b>11 484 211</b>

(1) Cf. note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



## Bilan passif

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	5 489	4 293
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		5 489	4 293
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instrumentes dérivés de couverture		183 978	104 883
Passifs financiers au coût amorti	6.5	9 963 335	9 597 662
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		5 643 952	5 400 521
<i>Dettes envers la clientèle</i>		3 963 189	3 834 619
<i>Dettes représentées par un titre</i>		356 194	362 522
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 714	7 222
Passifs d'impôts courants et différés (1)		11 320	5
Comptes de régularisation et passifs divers (1)		199 437	222 619
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions	6.9	38 819	37 545
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>10 411 092</b>	<b>9 974 229</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 550 155</b>	<b>1 509 982</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>1 550 136</b>	<b>1 509 826</b>
Capital et réserves liées		313 830	310 017
Réserves consolidées		1 083 089	1 044 279
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		111 380	104 679
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		41 836	50 850
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>19</b>	<b>156</b>
<b>Total du passif</b>		<b>11 961 247</b>	<b>11 484 211</b>

(1) Cf. note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle						Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>En milliers d'euros</i>																
Capitaux propres au 1er janvier 2018 Publié	169 697	1 157 107	- 1 646	-	1 325 158	42 370	- 3 217	39 153	-	1 364 311	160	10	-	10	170	1 364 481
Impacts nouvelles normes (2)	-	37 017	-	-	37 017	-	116 389	116 389	-	153 406	-	-	-	-	-	153 406
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	<b>169 697</b>	<b>1 194 124</b>	<b>- 1 646</b>	<b>-</b>	<b>1 362 175</b>	<b>42 370</b>	<b>113 172</b>	<b>155 542</b>	<b>-</b>	<b>1 517 717</b>	<b>160</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>210</b>	<b>1 517 877</b>
Augmentation de capital	2 606	-	-	-	2 606	-	-	-	-	2 606	-	-	-	-	-	2 606
Variation des titres autodétenus	-	-	560	-	560	-	-	-	-	560	-	-	-	-	-	560
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2018	-	- 13 636	-	-	- 13 636	-	-	-	-	- 13 636	-	-	-	-	-	- 13 636
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 606	- 13 636	560	-	- 10 470	-	-	-	-	- 10 470	-	-	-	-	-	- 10 470
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	- 3 216	- 24 071	- 27 287	-	- 27 287	-	-	-	-	-	- 27 287
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	34 802	34 802	-	-	-	-	-	34 802
Autres variations	-	1 214	-	-	1 214	-	-	-	-	1 214	-	-	-	-	1	1 215
<b>Capitaux propres au 30 juin 2018</b>	<b>172 303</b>	<b>1 181 702</b>	<b>- 1 086</b>	<b>-</b>	<b>1 352 919</b>	<b>39 154</b>	<b>89 101</b>	<b>128 255</b>	<b>34 802</b>	<b>1 515 976</b>	<b>160</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>161</b>	<b>1 516 137</b>
Augmentation de capital	1 283	-	-	-	1 283	-	-	-	-	1 283	-	-	-	-	-	1 283
Variation des titres autodétenus	-	-	- 170	-	- 170	-	-	-	-	- 170	-	-	-	-	-	- 170
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	- 146	-	-	- 146	-	-	-	-	- 146	-	-	-	-	-	- 146
Mouvements liés aux paiements en actions	-	- 30	-	-	- 30	-	-	-	-	- 30	-	-	-	-	-	- 30
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 283	- 116	- 170	-	997	-	-	-	-	997	-	-	-	-	-	997
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 42	-	-	- 42	- 1 119	- 22 457	- 23 576	-	- 23 618	-	-	-	-	-	- 23 618
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	- 41	-	-	- 41	-	41	41	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	16 048	16 048	- 4	-	-	-	- 4	16 044
Autres variations	-	412	-	-	412	-	-	-	-	412	-	-	-	-	- 1	412
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>173 586</b>	<b>1 181 966</b>	<b>- 1 256</b>	<b>-</b>	<b>1 354 296</b>	<b>38 035</b>	<b>66 644</b>	<b>104 679</b>	<b>50 850</b>	<b>1 509 825</b>	<b>146</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>156</b>	<b>1 509 982</b>
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle (3)	-	554	-	-	554	-	1 257	1 257	-	1 811	-	-	-	-	-	1 811
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018 retraités</b>	<b>173 586</b>	<b>1 182 520</b>	<b>- 1 256</b>	<b>-</b>	<b>1 354 850</b>	<b>38 035</b>	<b>67 901</b>	<b>105 936</b>	<b>50 850</b>	<b>1 511 636</b>	<b>146</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>156</b>	<b>1 511 793</b>
Affectation du résultat 2018	-	50 850	-	-	50 850	-	-	-	- 50 850	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>	<b>173 586</b>	<b>1 233 370</b>	<b>- 1 256</b>	<b>-</b>	<b>1 405 700</b>	<b>38 035</b>	<b>67 901</b>	<b>105 936</b>	<b>-</b>	<b>1 511 982</b>	<b>146</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>156</b>	<b>1 512 139</b>

Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité</b>	<b>173 586</b>	<b>1 233 370</b>	<b>- 1 256</b>	<b>-</b>	<b>1 405 700</b>	<b>38 035</b>	<b>67 901</b>	<b>105 936</b>	<b>-</b>	<b>1 511 982</b>	<b>146</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>156</b>	<b>1 512 139</b>
Augmentation de capital	3 701	-	-	-	3 701	-	-	-	-	3 701	-	-	-	-	-	3 701
Variation des titres autodétenus	-	-	112	-	112	-	-	-	-	112	-	-	-	-	-	112
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2019	-	- 13 263	-	-	- 13 263	-	-	-	-	- 13 263	-	-	-	-	-	- 13 263
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 136	-	-	-	- 136	- 136
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	3 701	- 13 263	112	-	- 9 450	-	-	-	-	- 9 450	- 136	-	-	-	- 136	- 9 586
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	1 933	3 511	5 444	-	5 444	-	-	-	-	-	5 444
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	41 836	41 836	-	-	-	-	-	41 836
Autres variations	-	669	-	-	669	-	-	-	-	669	10	- 10	-	- 10	-	669
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	<b>177 287</b>	<b>1 220 776</b>	<b>- 1 144</b>	<b>-</b>	<b>1 396 919</b>	<b>39 968</b>	<b>71 412</b>	<b>111 380</b>	<b>41 836</b>	<b>1 550 481</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>1 550 501</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôles

(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective

(3) Impact de l'intégration des sociétés Midi Toulousain Immobilier et Square Habitat dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2019

Les capitaux propres s'élèvent à 1 550 millions d'euros contre 1 509 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 en hausse de 40 173 millions d'euros sur la période.

Leur évolution résulte principalement de :

- L'affectation de résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour 41,8 millions d'euros
- L'augmentation de capital des caisses locales : + 3,7 millions d'euros,
- La variation de juste valeur des instruments de capitaux propres et de dettes : + 5 millions d'euros,
- Des impacts de consolidation des filiales Midi Toulousain Immobilier et Square Habitat : + 2 millions d'euros.
- Distribution de dividendes à hauteur de -13,2 millions d'euros

### Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>49 706</b>	<b>70 184</b>	<b>45 985</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4 708	7 386	3 344
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.8	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		1 178	137	- 799
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		120	- 78	- 385
Résultat net des activités de financement		65	384	212
Autres mouvements		- 2 176	3 579	5 922
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>3 895</b>	<b>11 408</b>	<b>8 294</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		202 889	596 776	344 151
Flux liés aux opérations avec la clientèle		- 147 901	- 493 032	- 259 478
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 56 740	- 175 383	- 90 787
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		- 72 017	13 068	25 883
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		2 795	- 8 392	3 850
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>- 70 974</b>	<b>- 66 963</b>	<b>23 619</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>- 17 373</b>	<b>14 629</b>	<b>77 898</b>
Flux liés aux participations (1)		- 1 427	- 685	- 225
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		- 11 983	- 22 611	- 11 619
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>- 13 410</b>	<b>- 23 296</b>	<b>- 11 844</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		- 8 913	- 9 522	- 10 470
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		- 4 237	4 885	16 688
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>- 13 150</b>	<b>- 4 637</b>	<b>6 218</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>- 43 933</b>	<b>- 13 304</b>	<b>72 272</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>134 111</b>	<b>147 356</b>	<b>147 356</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		82 776	82 164	82 164
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		51 335	65 192	65 192
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>90 180</b>	<b>134 111</b>	<b>219 633</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		89 050	82 776	84 946
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 130	51 335	134 687
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>- 43 931</b>	<b>- 13 245</b>	<b>72 277</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre l'impact net des acquisitions sur la trésorerie s'élève à 562 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- 736 milliers d'euros pour l'augmentation dans SACAM FIRECA
- 128 milliers d'euros pour l'acquisition de FIRECA Experimentations

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à ses actionnaires, à hauteur de 13 263 milliers d'euros au cours du premier semestre 2019.

## Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés

### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui
<b>Amendement à IFRS 9 Instruments financiers</b> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 <sup>er</sup> janvier 2019 (1)	Oui

<b>Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines</b> Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui
<b>Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 :</b> - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	1 <sup>er</sup> janvier 2019 1 <sup>er</sup> janvier 2019 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui Oui Oui
<b>Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</b> Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui
<b>Amendement à IAS 19 Avantages au personnel</b> Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme **IFRS 16 Contrats de location**.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.



Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, l'entité a reclassé la valeur comptable de l'actif locatif et du passif locatif en tant que droit d'utilisation et passif locatif à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont le terme de la durée se situe dans les douze mois suivant la date de première application. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers, agences bancaires et immeuble de bureaux.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2019.

Par ailleurs, l'amendement IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers, publié par l'IASB et applicable au 1er janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Union européenne, est sans enjeu majeur pour le Groupe.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et doivent être lus en complément

de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

## **1.2 Principes et méthodes comptables**

### **Contrats de location (IFRS 16)**

Le groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### **- Contrats de location dont le groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
  - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre

les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

#### - Contrats de location dont le groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du locataire sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

## **2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2019.

Deux nouvelles entités ont été consolidées au sein du Groupe Crédit Agricole Toulouse 31 : la société Midi Toulousain Immobilier (MTI) détenue à 100 % qui est une société holding et la société Square Habitat Toulouse 31, détenue à 100 %, qui est une société de gestion et de transaction immobilière présente sur le territoire de la Caisse régionale Toulouse 31.

Les impacts comptables de première consolidation ont été enregistrés par capitaux propres (+2,1 millions d'euros).

Au 30/06/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 234 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 200,1 millions d'euros et pour 33,9 millions d'euros de titres subordonnés.

### **3. Risque de crédit**

(Cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

#### **3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Les transferts vers ECL maturité dépréciés (bucket 3) correspondent à des encours classés initialement en bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en bucket 3, ou en bucket 2 puis en bucket 3.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	519 442	- 183	-	-	-	-	519 442	- 183	519 259
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	519 442	- 183	-	-	-	-	519 442	- 183	519 259
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	6 119	8	-	-	-	-	6 119	8	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	26 981	- 7	-	-	-	-	26 981	- 7	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 20 862	15	-	-	-	-	- 20 862	15	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	525 561	- 175	-	-	-	-	525 561	- 175	525 386
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
<b>Au 30 juin 2019</b>	525 561	- 175	-	-	-	-	525 561	- 175	525 386
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>38 627</b>	-	-	-	-	-	<b>38 627</b>	-	<b>38 627</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>38 627</b>	-	-	-	-	-	<b>38 627</b>	-	<b>38 627</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>2 905</b>	-	-	-	-	-	<b>2 905</b>	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	2 905	-	-	-	-	-	2 905	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>41 532</b>	-	-	-	-	-	<b>41 532</b>	-	<b>41 532</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	8 455	-	-	-	-	-	8 455	-	-
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>49 987</b>	-	-	-	-	-	<b>49 987</b>	-	<b>49 987</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>8 437 912</b>	<b>- 13 685</b>	<b>438 658</b>	<b>- 33 482</b>	<b>173 767</b>	<b>- 123 096</b>	<b>9 050 337</b>	<b>- 170 263</b>	<b>8 880 074</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>- 41 717</b>	<b>- 5 372</b>	<b>27 216</b>	<b>7 854</b>	<b>14 501</b>	<b>- 8 249</b>	<b>-</b>	<b>- 5 767</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 197 072	1 280	197 072	- 3 629			-	- 2 349	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	167 590	- 6 803	- 167 590	10 988			-	4 185	
Transferts vers Bucket 3 (1)	- 14 003	163	- 10 709	924	24 712	- 12 159	-	- 11 072	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	1 768	- 12	8 443	- 429	- 10 211	3 910	-	3 469	
<b>Total après transferts</b>	<b>8 396 195</b>	<b>- 19 057</b>	<b>465 874</b>	<b>- 25 628</b>	<b>188 268</b>	<b>- 131 345</b>	<b>9 050 337</b>	<b>- 176 030</b>	<b>8 874 307</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>301 324</b>	<b>6 487</b>	<b>- 13 341</b>	<b>- 7 063</b>	<b>- 16 803</b>	<b>10 803</b>	<b>271 180</b>	<b>10 227</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 065 811	- 2 289	44 495	- 3 216			1 110 306	- 5 505	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 764 487	1 548	- 57 836	5 757	- 11 145	10 171	- 833 468	17 476	
Passages à perte					- 5 657	5 471	- 5 657	5 471	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	- 1	71	- 1	71	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		7 228		- 9 605		- 5 588		- 7 965	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	1	-	678	-	679	
<b>Total</b>	<b>8 697 519</b>	<b>- 12 570</b>	<b>452 533</b>	<b>- 32 691</b>	<b>171 465</b>	<b>- 120 542</b>	<b>9 321 517</b>	<b>- 165 803</b>	<b>9 155 714</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	8 460		- 520		2 392		10 332		
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>8 705 979</b>	<b>- 12 570</b>	<b>452 013</b>	<b>- 32 691</b>	<b>173 857</b>	<b>- 120 542</b>	<b>9 331 849</b>	<b>- 165 803</b>	<b>9 166 046</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).



## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>257 653</b>	<b>- 89</b>	-	-	-	-	<b>257 653</b>	<b>- 89</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>257 653</b>	<b>- 89</b>	-	-	-	-	<b>257 653</b>	<b>- 89</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>2 166</b>	<b>30</b>	-	-	-	-	<b>2 166</b>	<b>30</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	5 666	-	-	-	-	-	5 666	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	75 257	- 15	-	-	-	-	75 257	- 15
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 78 757	27	-	-	-	-	- 78 757	27
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	18	-	-	-	-	-	18
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>259 819</b>	<b>- 59</b>	-	-	-	-	<b>259 819</b>	<b>- 59</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	- 171	-	-	-	-	-	- 171	-
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>259 648</b>	<b>- 59</b>	-	-	-	-	<b>259 648</b>	<b>- 59</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>817 368</b>	<b>- 1 992</b>	<b>17 971</b>	<b>- 2 650</b>	<b>4 920</b>	<b>-</b>	<b>840 259</b>	<b>- 4 642</b>	<b>835 617</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>- 9 737</b>	<b>- 42</b>	<b>9 737</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 15 368	101	15 368	- 175			-	- 74	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	5 631	- 143	- 5 631	219			-	76	
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-			-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-			-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>807 631</b>	<b>- 2 034</b>	<b>27 708</b>	<b>- 2 606</b>	<b>4 920</b>	<b>-</b>	<b>840 259</b>	<b>- 4 640</b>	<b>835 619</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>11 526</b>	<b>228</b>	<b>- 9 286</b>	<b>1 301</b>	<b>- 1 600</b>	<b>- 266</b>	<b>640</b>	<b>1 263</b>	
Nouveaux engagements donnés (1)	314 252	- 646	4 450	- 330			318 702	- 976	
Extinction des engagements	- 302 820	526	- 13 559	1 998			- 316 379	2 524	
Passage à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		348		- 367		- 266		- 285	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-			-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-			-	-	
Autres	94	-	- 177	-	- 1 600		- 1 683	-	
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>819 157</b>	<b>- 1 806</b>	<b>18 422</b>	<b>- 1 305</b>	<b>3 320</b>	<b>- 266</b>	<b>840 899</b>	<b>- 3 377</b>	<b>837 522</b>

(1) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>497 915</b>	<b>- 1 456</b>	<b>6 017</b>	<b>- 1 952</b>	<b>2 372</b>	<b>- 3 729</b>	<b>506 304</b>	<b>- 7 137</b>	<b>499 167</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>- 5 872</b>	<b>42</b>	<b>5 872</b>	<b>- 475</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 433</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	- 6 301	85	6 301	- 539			-	- 454	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	429	- 43	- 429	64			-	21	
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>492 043</b>	<b>- 1 414</b>	<b>11 889</b>	<b>- 2 427</b>	<b>2 372</b>	<b>- 3 729</b>	<b>506 304</b>	<b>- 7 570</b>	<b>498 734</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>18 710</b>	<b>283</b>	<b>- 688</b>	<b>311</b>	<b>3 174</b>	<b>- 49</b>	<b>21 196</b>	<b>545</b>	
Nouveaux engagements donnés (1)	37 398	- 256	348	- 110			37 746	- 366	
Extinction des engagements	- 93 711	554	- 899	243	- 37	29	- 94 647	826	
Passages à perte					- 29	29	- 29	29	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		- 15		178		- 107		56	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	75 023	-	- 137	-	3 240	-	78 126	-	
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>510 753</b>	<b>- 1 131</b>	<b>11 201</b>	<b>- 2 116</b>	<b>5 546</b>	<b>- 3 778</b>	<b>527 500</b>	<b>- 7 025</b>	<b>520 475</b>

(1) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>107 457</b>	<b>209 438</b>	<b>104 156</b>
Opérations avec les établissements de crédit	791	1 810	819
Opérations internes au Crédit Agricole	6 630	14 011	7 190
Opérations avec la clientèle	97 299	188 563	93 688
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	2 737	5 054	2 459
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>793</b>	<b>2 068</b>	<b>897</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	793	2 068	897
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>4 465</b>	<b>9 141</b>	<b>4 795</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>112 715</b>	<b>220 648</b>	<b>109 849</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>- 35 117</b>	<b>- 68 508</b>	<b>- 33 843</b>
Opérations avec les établissements de crédit	- 650	- 1 317	- 675
Opérations internes au Crédit Agricole	- 25 231	- 47 656	- 23 283
Opérations avec la clientèle	- 9 408	- 19 987	- 10 179
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	188	815	501
Dettes subordonnées	- 16	- 363	- 207
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>- 21 046</b>	<b>- 46 239</b>	<b>- 22 127</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>- 239</b>	<b>- 1 597</b>	<b>- 782</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 56 402</b>	<b>- 116 344</b>	<b>- 56 752</b>

(1) dont 1 544 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2019 contre 3 946 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 2 410 milliers d'euros au 30 juin 2018.

(2) dont 2 603 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2019 contre 4 856 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 2 297 milliers d'euros au 30 juin 2018.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	152	- 58	94	355	- 68	287	193	- 30	163
Sur opérations internes au Crédit Agricole	8 913	- 5 163	3 750	19 353	- 10 189	9 164	10 408	- 5 252	5 156
Sur opérations avec la clientèle	18 350	- 330	18 020	37 864	- 1 155	36 709	19 422	- 518	18 904
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	78	-	78	95	-	95	36	-	36
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	203	-	203	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	39 776	- 4 710	35 066	73 484	- 8 607	64 877	39 727	- 3 903	35 824
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	865	- 47	818	1 805	- 96	1 709	1 061	- 48	1 013
<b>Total Produits nets et charges des commissions</b>	<b>68 337</b>	<b>- 10 308</b>	<b>58 029</b>	<b>132 956</b>	<b>- 20 115</b>	<b>112 841</b>	<b>70 847</b>	<b>- 9 751</b>	<b>61 096</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dividendes reçus	265	895	431
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	- 4 530	1 526	20
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	43	5	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	6 713	- 4 476	254
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	270	546	277
Résultat de la comptabilité de couverture	- 1 873	6 363	-
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>888</b>	<b>4 859</b>	<b>1 353</b>

## Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>75 639</b>	<b>- 75 639</b>	<b>-</b>	<b>67 672</b>	<b>- 67 672</b>	<b>-</b>	<b>69 190</b>	<b>- 69 190</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	42 261	- 31 538	10 723	32 744	- 34 803	- 2 059	33 906	- 34 925	- 1 019
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	33 378	- 44 101	- 10 723	34 928	- 32 869	2 059	35 284	- 34 265	1 019
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>211 129</b>	<b>- 213 002</b>	<b>- 1 873</b>	<b>183 171</b>	<b>- 176 808</b>	<b>6 363</b>	<b>185 617</b>	<b>- 185 246</b>	<b>371</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	138 204	- 72 925	65 279	94 266	- 88 900	5 366	92 314	- 93 305	- 991
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	72 925	- 140 077	- 67 152	88 905	- 87 908	997	93 303	- 91 941	1 362
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>286 768</b>	<b>- 288 641</b>	<b>- 1 873</b>	<b>250 843</b>	<b>- 244 480</b>	<b>6 363</b>	<b>254 807</b>	<b>- 254 436</b>	<b>371</b>

### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	167	- 829	- 932
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (2 : dividendes)	20 926	20 292	15 782
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>21 093</b>	<b>19 463</b>	<b>14 850</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes ci-dessous

SACAM ASSURANCE CAUTION	42
SACAM DEVELOPPEMENT	338
SACAM INTERNATIONAL	222
SACAM IMMOBILIER	101
SAS LA BOETIE	16 947
SACAM MUTUALISATION	3
<b>Total</b>	<b>17 653</b>

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
Titres de dettes	-	-	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	-	-	<b>3</b>
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	- 3
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	-	-	<b>- 3</b>
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	-	-	-

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	- 54	307
Autres produits (charges) nets	2 305	- 956
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>2 251</b>	<b>- 649</b>

## 4.7 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
Charges de personnel	- 49 562	- 92 561	- 46 215
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 5 107	- 6 650	- 5 509
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 29 605	- 56 246	- 27 229
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 84 274</b>	<b>- 155 457</b>	<b>- 78 953</b>

(1) Dont 1616 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30/06/2019

## 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 4 706</b>	<b>- 7 387</b>	<b>- 3 346</b>
Immobilisations corporelles (1)	- 4 679	- 7 345	- 3 319
Immobilisations incorporelles	- 27	- 42	- 27
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 4 706</b>	<b>- 7 387</b>	<b>- 3 346</b>

(1) Dont 958 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2019



## 4.9 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>3 635</b>	<b>- 5 542</b>	<b>649</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>1 664</b>	<b>- 2 162</b>	<b>- 4 468</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	30	- 29	- 22
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 123	- 2 289	- 4 446
Engagements par signature	511	156	-
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>1 971</b>	<b>- 3 380</b>	<b>5 117</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	790	- 2 025	5 117
Engagements par signature	1 181	- 1 355	-
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>- 4 318</b>	<b>- 3 444</b>	<b>- 3 422</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 3 974	- 3 245	- 3 445
Engagements par signature	- 344	- 199	23
Autres actifs	-	-	-
Risques et charges	922	1 349	574
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>239</b>	<b>- 7 637</b>	<b>- 2 199</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 187	- 509	- 283
Récupérations sur prêts et créances	181	305	175
comptabilisés au coût amorti	181	305	175
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 1	- 13	- 3
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	-	- 14	- 7
Autres produits	-	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>232</b>	<b>- 7 868</b>	<b>- 2 317</b>

Le coût du risque s'améliore en lien avec une reprise des provisions non affectées qui compense en 2019 le coût du risque individuel.

## 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	- 120	78	385
Plus-values de cession	194	564	494
Moins-values de cession	- 314	- 486	- 109
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	-	-	-
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	-	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>- 120</b>	<b>78</b>	<b>385</b>

## 4.11 Impôts

### Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charge d'impôt courant	- 9 968	- 14 570	- 11 759
Charge d'impôt différé	2 098	- 4 768	576
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>- 7 870</b>	<b>- 19 338</b>	<b>- 11 183</b>

### Réconciliation du taux d'impôts théorique avec le taux d'impôt constaté

#### - Au 30 Juin 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	49 706	34,43%	- 17 114
Effet des différences permanentes			7 785
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 2 949
Effet de l'imposition à taux réduit			- 149
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			4 557
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>15,83%</b>	<b>- 7 870</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2019.

## Au 31 décembre 2018

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	70 184	34,43%	- 24 164
Effet des différences permanentes			43
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			4 624
Effet de l'imposition à taux réduit			352
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			- 7 698
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>27,55%</b>	<b>- 19 338</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

## Au 30 juin 2018

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	45 985	34,43%	- 15 833
Effet des différences permanentes			4 674
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 661
Effet de l'imposition à taux réduit			779
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			- 2 464
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>24,32%</b>	<b>- 11 183</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

## 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période:  
Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>2 609</b>	<b>- 5 855</b>	<b>- 4 329</b>
Ecart de réévaluation de la période	2 807	- 1 924	- 494
Transferts en résultat	- 167	829	932
Autres variations	- 31	- 4 760	- 4 767
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	<b>8</b>	<b>- 6</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	8	- 6
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 676</b>	<b>1 512</b>	<b>1 119</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 933</b>	<b>- 4 335</b>	<b>- 3 216</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 1 279	146	-
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>5 948</b>	<b>- 48 620</b>	<b>- 24 803</b>
Ecart de réévaluation de la période	6 112	- 48 662	- 24 803
Transferts en réserves	-	42	-
Autres variations	- 164	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>99</b>	<b>1 946</b>	<b>732</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4 768</b>	<b>-46 528</b>	<b>- 24 071</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>6 701</b>	<b>-50 863</b>	<b>- 27 287</b>
Dont part du Groupe	6 701	-50 863	- 27 287
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	0	-

## Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôts

	31/12/2018				Variation				30/06/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 5 299	1 371	- 3 928	- 3 928	2 609	- 676	1 933	1 933	- 2 690	695	- 1 995	- 1 995
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 5 299	1 371	- 3 927	- 3 928	2 609	- 676	1 933	1 933	- 2 690	695	- 1 994	- 1 995
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 5 299</b>	<b>1 371</b>	<b>- 3 927</b>	<b>- 3 928</b>	<b>2 609</b>	<b>- 676</b>	<b>1 933</b>	<b>1 933</b>	<b>- 2 690</b>	<b>695</b>	<b>- 1 994</b>	<b>- 1 995</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 4 192	1 083	- 3 109	- 3 109	- 1 279	330	- 949	- 949	- 5 471	1 413	- 4 058	- 4 058
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	115 463	- 3 747	111 716	111 716	5 948	- 231	5 717	5 717	121 411	- 3 978	117 433	117 433
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	111 271	- 2 664	108 607	108 607	4 669	99	4 768	4 768	115 940	- 2 565	113 375	113 375
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>111 271</b>	<b>- 2 664</b>	<b>108 607</b>	<b>108 607</b>	<b>4 669</b>	<b>99</b>	<b>4 768</b>	<b>4 768</b>	<b>115 940</b>	<b>- 2 565</b>	<b>113 375</b>	<b>113 375</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>105 972</b>	<b>- 1 293</b>	<b>104 680</b>	<b>104 679</b>	<b>7 278</b>	<b>- 577</b>	<b>6 701</b>	<b>6 701</b>	<b>113 250</b>	<b>- 1 870</b>	<b>111 381</b>	<b>111 380</b>

	31/12/2017				01/01/2018				Variation				31/12/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>																
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>																
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	46 418	- 4 032	42 386	42 376	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					556	- 143	413	413	- 5 855	1 514	- 4 341	- 4 341	- 5 299	1 371	- 3 928	- 3 928
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	- 8	2	- 6	- 6	- 8	2	- 6	- 6	8	- 2	6	6	-	-	-	-
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition					-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	46 410	- 4 030	42 380	42 370	548	- 141	407	407	- 5 847	1 512	- 4 334	- 4 335	- 5 299	1 371	- 3 927	- 3 928
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>46 410</b>	<b>- 4 030</b>	<b>42 380</b>	<b>42 370</b>	<b>548</b>	<b>- 141</b>	<b>406</b>	<b>407</b>	<b>- 5 847</b>	<b>1 512</b>	<b>- 4 333</b>	<b>- 4 335</b>	<b>- 5 299</b>	<b>1 371</b>	<b>- 3 927</b>	<b>- 3 928</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 4 338	1 121	- 3 217	- 3 217	- 4 338	1 121	- 3 217	- 3 217	146	- 38	108	108	- 4 192	1 083	- 3 109	- 3 109
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	164 083	- 5 731	158 352	158 352	- 48 620	1 984	- 46 636	- 46 636	115 463	- 3 747	111 716	111 716
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 4 338	1 121	- 3 217	- 3 217	159 745	- 4 610	155 135	155 135	- 48 474	1 946	- 46 528	- 46 528	111 271	- 2 664	108 607	108 607
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>- 4 338</b>	<b>1 121</b>	<b>- 3 217</b>	<b>- 3 217</b>	<b>159 745</b>	<b>- 4 610</b>	<b>155 135</b>	<b>155 135</b>	<b>- 48 474</b>	<b>1 946</b>	<b>- 46 528</b>	<b>- 46 528</b>	<b>111 271</b>	<b>- 2 664</b>	<b>108 607</b>	<b>108 607</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>42 072</b>	<b>- 2 909</b>	<b>39 163</b>	<b>39 153</b>	<b>160 293</b>	<b>- 4 751</b>	<b>155 541</b>	<b>155 542</b>	<b>- 54 321</b>	<b>3 458</b>	<b>- 50 861</b>	<b>- 50 863</b>	<b>105 972</b>	<b>- 1 293</b>	<b>104 680</b>	<b>104 679</b>

## 5. Informations sectorielles

- Définition des secteurs opérationnels

Le Groupe Crédit Agricole Toulouse 31 exerce principalement son activité dans le secteur de la banque de détail de proximité en France. Les tableaux de formation du résultat ne sont donc pas ventilés selon d'autres critères. L'activité de gestion immobilière, gestion de biens, transactions et syndic portée par la filiale Square Habitat Toulouse 31 et la holding Midi Toulousain Immobilier, toutes deux consolidées dans les comptes du Groupe Crédit Agricole Toulouse 31 n'ont pas sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 d'impact significatif dans le bilan et dans le résultat.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 897	3 380
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	217 112	164 251
Instruments de capitaux propres	418	376
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	216 694	163 875
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>220 009</b>	<b>167 631</b>
Dont Titres prêtés	-	-

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Titres de dettes</b>	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
OPCVM	-	-
<b>Prêts et créances</b>	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>2 897</b>	<b>3 380</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 897</b>	<b>3 380</b>

#### Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	418	376
<b>Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>418</b>	<b>376</b>



## Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
<b>Titres de dettes</b>	<b>215 178</b>	<b>162 139</b>
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 757	3 727
OPCVM	213 421	158 412
<b>Prêts et créances</b>	<b>1 516</b>	<b>1 736</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	1 516	1 736
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
<b>Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>216 694</b>	<b>163 875</b>

## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 489	4 293
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 489</b>	<b>4 293</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	5 489	4 293
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 489</b>	<b>4 293</b>

## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	259 648	2 165	- 4 857	257 653	139	- 5 437
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	795 299	128 324	- 6 914	793 019	120 889	- 5 426
<b>Total</b>	<b>1 054 947</b>	<b>130 489</b>	<b>- 11 771</b>	<b>1 050 672</b>	<b>121 028</b>	<b>- 10 863</b>

## Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	38 205	316	- 1 054	48 108	-	- 1 737
Obligations et autres titres à revenu fixe	221 443	1 849	- 3 803	209 545	139	- 3 700
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>259 648</b>	<b>2 165</b>	<b>- 4 857</b>	<b>257 653</b>	<b>139</b>	<b>- 5 437</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>259 648</b>	<b>2 165</b>	<b>- 4 857</b>	<b>257 653</b>	<b>139</b>	<b>- 5 437</b>
Impôts		- 559	1 254		- 36	1 406
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 606</b>	<b>- 3 603</b>		<b>103</b>	<b>- 4 031</b>

## Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	1 736	-	-	1 736	-	-
Titres de participation non consolidés	793 563	128 324	- 6 914	791 283	120 889	- 5 426
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>795 299</b>	<b>128 324</b>	<b>- 6 914</b>	<b>793 019</b>	<b>120 889</b>	<b>- 5 426</b>
Impôts		- 3 978	-		- 3 747	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>124 346</b>	<b>- 6 914</b>		<b>117 142</b>	<b>- 5 426</b>

## Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>En milliers d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	14	6	- 48
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	-	-	-	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>- 48</b>
Impôts		-	-		-	1
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		-	-		<b>6</b>	<b>- 47</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

### 6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	329 352	339 122
Prêts et créances sur la clientèle	9 166 046	8 880 074
Titres de dettes	525 386	519 259
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 020 784</b>	<b>9 738 455</b>

## Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	48 817	27 277
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	19 475	27 277
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	10 185
Prêts subordonnés	1 170	1 165
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>49 987</b>	<b>38 627</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>49 987</b>	<b>38 627</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	28 400	24 073
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	250 965	276 422
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>279 365</b>	<b>300 495</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>329 352</b>	<b>339 122</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	12 831	9 840
Autres concours à la clientèle	9 283 588	9 004 732
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Avances en comptes courants d'associés	6 961	6 929
Comptes ordinaires débiteurs	28 469	28 836
<b>Valeur brute</b>	<b>9 331 849</b>	<b>9 050 337</b>
Dépréciations	- 165 803	- 170 263
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>9 166 046</b>	<b>8 880 074</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 166 046</b>	<b>8 880 074</b>

## Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Effets publics et valeurs assimilées	107 588	112 122
Obligations et autres titres à revenu fixe	417 973	407 320
<b>Total</b>	<b>525 561</b>	<b>519 442</b>
Dépréciations	- 175	- 183
<b>Valeur au bilan</b>	<b>525 386</b>	<b>519 259</b>

### 6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

30/06/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
En milliers d'euros							
Allemagne	-	-	-	9 744	9 744	-	9 744
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	6 287	-	6 287	-	6 287
Bésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	-	-	5 092	-	5 092	-	5 092
France	-	-	23 970	97 819	121 789	-	121 789
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	2 856	-	2 856	-	2 856
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>38 205</b>	<b>107 563</b>	<b>145 768</b>	-	<b>145 768</b>

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	2 633	-	2 633	-	2 633
Belgique	450	-	10 829	-	11 279	-	11 279
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	450	-	-	-	450	-	450
Etats-Unis	-	1 673	-	-	1 673	-	1 673
France	-	59 293	24 341	102 348	185 982	-	185 982
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>901</b>	<b>91 107</b>	<b>48 108</b>	<b>112 096</b>	<b>252 212</b>	<b>-</b>	<b>252 212</b>

### Activité d'assurance

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas d'activité d'assurance impactant le risque souverain.

## 6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dettes envers les établissements de crédit	5 643 952	5 400 521
Dettes envers la clientèle	3 963 189	3 834 619
Dettes représentées par un titre	356 194	362 522
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 963 335</b>	<b>9 597 662</b>

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	2 755	1 362
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	27	6
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	10 172
<b>Total</b>	<b>2 755</b>	<b>11 534</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	46 747	38
Comptes et avances à terme	5 594 450	5 388 949
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Total</b>	<b>5 641 197</b>	<b>5 388 987</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 643 952</b>	<b>5 400 521</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 087 780	2 922 075
Comptes d'épargne à régime spécial	47 399	41 173
Autres dettes envers la clientèle	828 010	871 371
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 963 189</b>	<b>3 834 619</b>

### Dettes représentées par un titre

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	328 760	331 846
Emprunts obligataires	27 434	30 676
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>356 194</b>	<b>362 522</b>



## 6.6 Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Valeur brute	5 066	-	-	-	-	-	5 066
Amortissements et dépréciations	- 2 345	-	- 53	-	-	-	- 2 398
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 721</b>	<b>-</b>	<b>- 53</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 668</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	5 200	5 200	-	21	- 155	-	-	5 066
Amortissements et dépréciations	- 2 295	- 2 295	-	- 113	63	-	-	- 2 345
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>2 905</b>	<b>2 905</b>	<b>-</b>	<b>- 92</b>	<b>- 92</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 721</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## 6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/2018	01/01/2019 (2)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	151 276	151 276	840	14 806	- 7 339	-	15 197	<b>174 780</b>
Amortissements et dépréciations (1)	- 78 480	- 78 480	- 589	- 4 679	5 782	-	- 916	<b>- 78 882</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>72 796</b>	<b>72 796</b>	<b>251</b>	<b>10 127</b>	<b>- 1 557</b>	<b>-</b>	<b>14 281</b>	<b>95 898</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	13 436	13 436	1 753	35	- 1	-	- 3 733	<b>11 490</b>
Amortissements et dépréciations	- 10 406	- 10 406	- 218	- 29	-	-	916	<b>- 9 737</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 030</b>	<b>3 030</b>	<b>1 535</b>	<b>6</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>- 2 817</b>	<b>1 753</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 *Contrats de location* (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité")

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	134 282	134 282	-	23 514	- 6 520	-	-	151 276
Amortissements et dépréciations (1)	- 76 755	- 76 755	-	- 7 344	5 619	-	-	- 78 480
<b>Valeur au bilan</b>	<b>57 527</b>	<b>57 527</b>	<b>-</b>	<b>16 170</b>	<b>- 901</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>72 796</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	13 380	13 380	-	76	- 20	-	-	13 436
Amortissements et dépréciations	- 10 384	- 10 384	-	- 42	20	-	-	- 10 406
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 996</b>	<b>2 996</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 030</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.8 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2018 BRUT	31/12/2018 NET	01/01/2018 BRUT	01/01/2018 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019 BRUT	30/06/2019 NET
Square Habitat	-	-	-	-	9 438	-	-	-	-	9 438	9 438
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	<b>9 438</b>	-	-	-	-	<b>9 438</b>	<b>9 438</b>

Dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2019, conformément aux principes du Groupe, compte tenu de l'absence d'indices objectifs de perte de valeur, les écarts d'acquisition n'ont fait l'objet d'aucun test de dépréciation.

## 6.9 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Risques sur les produits épargne-logement	9 082	-	1 806	-	- 10	-	1	10 879
Risques d'exécution des engagements par signature	11 779	-	12 662	- 29	- 14 010	-	-	10 402
Risques opérationnels	1 897	-	87	-	-	-	-	1 984
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 887	-	1 262	-	-	-	1 280	6 429
Litiges divers	6 510	30	1	- 81	- 464	-	-	5 996
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (2)	4 390	-	518	- 1 001	- 778	-	-	3 129
<b>TOTAL</b>	<b>37 545</b>	<b>30</b>	<b>16 336</b>	<b>- 1 111</b>	<b>- 15 262</b>	<b>-</b>	<b>1 281</b>	<b>38 819</b>

(1) Dont 5 509 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 920 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	8 797	8 797	-	399	-	- 114	-	-	9 082
Risques d'exécution des engagements par signature	7 374	7 374	-	7 418	- 3 843	- 6 021	-	6 851	11 779
Risques opérationnels	1 728	1 728	-	169	-	-	-	-	1 897
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 351	4 351	-	2 306	-	- 2 338	- 1	- 431	3 887
Litiges divers	10 338	10 338	-	559	- 518	- 3 869	-	-	6 510
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 358	5 358	-	2 315	- 2 675	- 767	-	159	4 390
<b>TOTAL</b>	<b>37 946</b>	<b>37 946</b>	<b>-</b>	<b>13 166</b>	<b>- 7 036</b>	<b>- 13 109</b>	<b>- 1</b>	<b>6 579</b>	<b>37 545</b>

(1) Dont 2 967 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 920 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

## 6.10 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2019

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

	Nombre de titres au 30/06/2019	% du capital	% des droits de vote
<i>Répartition du capital de la Caisse régionale</i>			
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>1 425 250</b>	<b>31,05%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	1 414 864	30,82%	0,00%
Dont part autodétenue	10 386	0,23%	0,00%
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 165 535</b>	<b>25,39%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part Crédit Agricole S.A.	295 593	6,44%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	869 942	18,95%	0,00%
<b>Part sociales</b>	<b>1 999 601</b>	<b>43,56%</b>	<b>0,00%</b>
Dont 47 Caisses Locales	1 999 509	43,56%	100,00%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	90	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>4 590 386</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 16 euros et le montant du capital est de 73 446 milliers d'euros.

## Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée générale du 28/03/2019 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a approuvé le paiement d'un dividende par CCI et CCA de 4,37 euros et un taux d'intérêt de 2,92% sur les parts sociales.

## Dividendes versés

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2015	4,62	4,62	1,07%
2016	4,63	4,63	3,00%
2017	4,54	4,54	2,94%
2018	4,37	4,37	2,92%

## 7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 524 422</b>	<b>1 501 944</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>840 899</b>	<b>840 259</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	840 899	840 259
Ouverture de crédits confirmés	359 327	364 231
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	3 495	2 822
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	355 832	361 409
Autres engagements en faveur de la clientèle	481 572	476 028
<b>Engagements de garantie</b>	<b>683 523</b>	<b>661 685</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	165 862	167 918
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	81	21
Autres garanties (1)	165 781	167 897
Engagements d'ordre de la clientèle	517 661	493 767
Cautions immobilières	133 732	187 145
Autres garanties d'ordre de la clientèle	383 929	306 622
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 765 828</b>	<b>6 525 844</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>27 005</b>	<b>27 005</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	27 005	27 005
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 738 823</b>	<b>6 498 839</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	436 750	440 231
Engagements reçus de la clientèle	6 302 073	6 058 608
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	671 329	635 762
Autres garanties reçues	5 630 744	5 422 846
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-

(1) Dont 145 474 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 377 916 milliers d'euros.

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	2 735 333	2 807 115
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	10 172
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>2 735 333</b>	<b>2 817 287</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	10 122
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>-</b>	<b>10 122</b>

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a versé un dépôt de 49 243 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 127 615 milliers d'euros.

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

### Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2019, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 735 333 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 807 115 milliers d'euros en 2018. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 1 505 447 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 665 638 milliers d'euros en 2018 ;
- 242 815 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) contre 236 867 milliers d'euros en 2018 ;

- 987 072 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 904 610 milliers d'euros en 2018.

## 8. Reclassements d'instruments financiers

### Principes retenus par le Groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

### Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré en 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 9. Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "*d'exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.



## Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>9 495 398</b>	<b>9 527 917</b>	-	<b>882 346</b>	<b>8 645 571</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>329 352</b>	<b>326 669</b>	-	<b>326 669</b>	-
Comptes ordinaires et prêts JJ	47 875	47 867	-	47 867	-
Comptes et prêts à terme	280 307	277 637	-	277 637	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	1 170	1 165	-	1 165	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>9 166 046</b>	<b>9 201 248</b>	-	<b>555 677</b>	<b>8 645 571</b>
Créances commerciales	12 431	16 889	-	-	16 889
Autres concours à la clientèle	9 129 395	9 149 145	-	520 463	8 628 682
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	6 934	6 913	-	6 913	-
Comptes ordinaires débiteurs	17 286	28 301	-	28 301	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>525 386</b>	<b>556 633</b>	<b>538 732</b>	<b>17 901</b>	-
Effets publics et valeurs assimilées	107 563	117 220	117 220	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	417 823	439 413	421 512	17 901	-
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>10 020 784</b>	<b>10 084 550</b>	<b>538 732</b>	<b>900 247</b>	<b>8 645 571</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>5 643 952</b>	<b>4 395 643</b>	-	<b>4 395 643</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	46 774	46 737	-	46 737	-
Comptes et emprunts à terme	5 597 178	4 348 906	-	4 348 906	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>3 963 189</b>	<b>3 846 752</b>	-	<b>3 799 353</b>	<b>47 399</b>
Comptes ordinaires créditeurs	3 087 780	3 087 707	-	3 087 707	-
Comptes d'épargne à régime spécial	47 399	47 399	-	-	47 399
Autres dettes envers la clientèle	828 010	711 646	-	711 646	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>356 194</b>	<b>356 757</b>	<b>27 262</b>	<b>329 495</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>9 963 335</b>	<b>8 599 152</b>	<b>27 262</b>	<b>8 524 491</b>	<b>47 399</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>5 400 521</b>	<b>5 243 252</b>	-	<b>5 243 252</b>	-
Comptes ordinaires et emprunts JJ	44	6	-	6	-
Comptes et emprunts à terme	5 390 305	5 232 840	-	5 232 840	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	10 172	10 406	-	10 406	-
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>3 834 619</b>	<b>3 827 667</b>	-	<b>3 786 494</b>	<b>41 173</b>
Comptes ordinaires créditeurs	2 922 075	2 921 968	-	2 921 968	-
Comptes d'épargne à régime spécial	41 173	41 173	-	-	41 173
Autres dettes envers la clientèle	871 371	864 526	-	864 526	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>362 522</b>	<b>362 249</b>	<b>30 489</b>	<b>331 760</b>	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>9 597 662</b>	<b>9 433 168</b>	<b>30 489</b>	<b>9 361 506</b>	<b>41 173</b>

## 9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 897</b>	-	<b>2 897</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 897	-	2 897	-
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>217 112</b>	-	<b>215 355</b>	<b>1 757</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>418</b>	-	<b>418</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	418	-	418	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>216 694</b>	-	<b>214 937</b>	<b>1 757</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 516	-	1 516	-
Titres de dettes	215 178	-	213 421	1 757
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 757	-	-	1 757
OPCVM	213 421	-	213 421	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 054 947</b>	<b>259 648</b>	<b>795 299</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	795 299	-	795 299	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 736	-	1 736	-
Titres de participation non consolidés	793 563	-	793 563	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	259 648	259 648	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	259 648	259 648	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	38 205	38 205	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	221 443	221 443	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>11 874</b>	-	<b>11 874</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 286 830</b>	<b>259 648</b>	<b>1 025 425</b>	<b>1 757</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

	31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 380</b>	-	<b>3 380</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	3 380	-	3 380	-
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>				
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>376</b>	-	<b>376</b>	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	376	-	376	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>163 875</b>	-	<b>162 170</b>	<b>1 705</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 736	-	1 736	-
Titres de dettes	162 139	-	160 434	1 705
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 727	-	2 022	1 705
OPCVM	158 412	-	158 412	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 050 672</b>	<b>257 653</b>	<b>793 019</b>	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	793 019	-	793 019	-
Actions et autres titres à revenu variable	1 736	-	1 736	-
Titres de participation non consolidés	791 283	-	791 283	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	257 653	257 653	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	257 653	257 653	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	48 108	48 108	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	209 545	209 545	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>12 316</b>	-	<b>12 316</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 230 619</b>	<b>257 653</b>	<b>971 261</b>	<b>1 705</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 489</b>	-	<b>5 489</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	5 489	-	5 489	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>183 978</b>	-	<b>183 978</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>189 467</b>	-	<b>189 467</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

## Changements de modèles de valorisation

Aucun transfert en dehors du ou vers le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué au cours du premier semestre de l'exercice 2019.

## Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction									Instruments dérivés
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	
<i>En milliers d'euros</i>											
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	<b>1 705</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2019)</b>	<b>1 757</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																		
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option						
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
<i>En milliers d'euros</i>																			
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 705	-	1 705	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	27	-	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	27	-	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	25	-	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 757	-	1 757	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :



<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>27</b>
Comptabilisés en résultat	27
Comptabilisés en capitaux propres	-

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## 10. Impacts des évolutions comptables ou autres évènements

L'application de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes consolidés de la Caisse régionale Crédit Agricole Toulouse 31.

### Bilan Actif

#### Impacts IFRS 16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Caisse, banques centrales	82 776	-	82 776
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	167 631	-	167 631
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3 380	-	3 380
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	164 251	-	164 251
Instruments dérivés de couverture	12 316	-	12 316
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 050 672	-	1 050 672
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	257 653	-	257 653
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	793 019	-	793 019
Actifs financiers au coût amorti	9 738 455	-	9 738 455
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	339 122	-	339 122
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	8 880 074	-	8 880 074
<i>Titres de dettes</i>	519 259	-	519 259
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	62 717	-	62 717
Actifs d'impôts courants et différés	35 482	2 961	32 521
Comptes de régularisation et actifs divers	258 575	-	258 575
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-
Immeubles de placement	2 721	-	2 721
Immobilisations corporelles	87 076	14 281	72 795
Immobilisations incorporelles	213	-2 817	3 030
Ecarts d'acquisition	-	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 498 636</b>	<b>14 425</b>	<b>11 484 211</b>

## Bilan Passif

### Impacts IFRS 16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Banques centrales	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 293	-	4 293
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	4 293	-	4 293
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	104 883	-	104 883
Passifs financiers au coût amorti	9 597 662	-	9 597 662
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	5 400 521	-	5 400 521
<i>Dettes envers la clientèle</i>	3 834 619	-	3 834 619
<i>Dettes représentées par un titre</i>	362 522	-	362 522
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 222	-	7 222
Passifs d'impôts courants et différés	2 966	2 961	5
Comptes de régularisation et passifs divers	234 083	11 464	222 619
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
Provisions	37 545	-	37 545
Dettes subordonnées	-	-	-
<b>Total dettes</b>	<b>9 988 655</b>	<b>14 425</b>	<b>9 974 230</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 509 982</b>	<b>-</b>	<b>1 509 982</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>1 509 826</b>	<b>-</b>	<b>1 509 826</b>
Capital et réserves liées	310 017		310 017
Réserves consolidées	1 044 279		1 044 279
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	104 679		104 679
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-
Résultat de l'exercice	50 850		50 850
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>156</b>	<b>-</b>	<b>156</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 498 636</b>	<b>14 425</b>	<b>11 484 211</b>

## 11. Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités ayant une influence notable sur l'entreprise, les entités soumises à l'influence notable de l'entreprise, les entités assurant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel salarié ou à celui d'une de ses parties liées.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

0,9 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,

0,8 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,

## 12. Périmètre de consolidation au 30 juin 2019

### 12.1 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>									
Caisse Régionale Toulouse 31	Mère		France	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisses Locales	Mère		France	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Crédit Agricole Habitat Toulouse 31	Globale		France	France	Filiale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Force Toulouse Diversifié	Globale		France	France	Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne Institutionnel	Globale		France	France	Filiale	100,00%	99,85%	100,00%	99,85%
Toulouse 31 Court Terme	Globale		France	France	Filiale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
<b>Filières Immobilières</b>									
Midi Toulousain Immobilier	Globale	Franchissement de seuil	France	France	Filiale	100,00%		100,00%	
Square Habitat	Globale	Franchissement de seuil	France	France	Filiale	100,00%		100,00%	

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, les entités Midi Toulousain Immobilier et Square Habitat Toulouse 31. Les impacts sur le résultat consolidé ne sont pas significatifs et s'élèvent à +2 millions d'euros sur les capitaux propres.

## 13. Événements postérieurs au 30 juin 2019

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a détecté aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

# **Déclaration personnes physiques au 30 juin 2019**



**TOULOUSE 31**  
BANQUE ET ASSURANCES

## DÉCLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

Je soussigné, Monsieur Nicolas LANGEVIN, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Toulouse, le 26 juillet 2019.

Le Directeur Général

# **Rapport des commissaires aux comptes au 30 juin 2019**

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
224, rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège cedex  
S.A.S. au capital de € 200.000  
512 802 653 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



## 2. Vérification spécifique


Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Labège et Paris-La Défense, le 11 septembre 2019

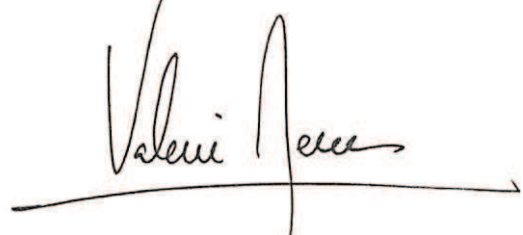
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit



Valérie Meeus

